

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 30 (1973)
Heft: 11

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ailleurs

La 3e loi-programme d'équipements sportifs et éducatifs:

Un sérieux retard à rattraper rappelle le Haut-Comité de la Jeunesse

Le Haut-Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs¹, réuni à Marly-le-Roi (Yvelines), a adopté à l'unanimité un vœu demandant que soit rattrapé le retard pris dans l'exécution de la troisième loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif, associée au VIe Plan.

Le taux d'exécution de cette loi peut être évalué à 45 pour cent environ aux trois cinquièmes du parcours. Aussi le Haut-Comité estime-t-il qu'il est indispensable que soit inscrit au budget pour 1974 un volume de crédits qui ne devrait pas être inférieur à 700 millions de francs; le Haut-Comité, qui constate que le budget de 1974 «offre la dernière chance de rattraper ce retard», demande également que soient dégagés les crédits — 38 millions — bloqués au Fonds d'action conjoncturelle pour 1973.

Il rappelle enfin qu'il conviendrait d'adapter le nombre des postes d'enseignants d'éducation physique et sportive à créer chaque année aux besoins correspondant à une application progressive des textes réglementaires. De même, souligne-t-il, dans le secteur socio-éducatif et celui du sport civil, les moyens d'animation, notamment en personnel, doivent correspondre à la progression des équipements.

De nombreuses autres questions ont été abordées, notamment: les problèmes fiscaux des associations, la place du sport dans l'éducation permanente, les rapports entre sport amateur et sport professionnel, sujet sur lequel sont faites des propositions novatrices. Enfin, à la demande des membres du Comité national des Associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le fonctionnement du Haut-Comité va être réétudié. Le CNAJEP avait évoqué ce thème, lors d'une récente conférence de presse, parmi d'autres tendant à une définition renouvelée d'une politique de la jeunesse. Nous reviendrons prochainement sur ces deux événements et l'ensemble des questions soulevées.

¹ Créé en 1971, il rassemble une centaine de membres représentant: le secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs; divers autres ministères; les associations et divers corps professionnels du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire. «La Croix»

De nouveaux professeurs «bivalents» vont être formés pour les collèges

Une nouvelle catégorie de professeurs va apparaître dans les établissements de premier cycle secondaire d'ici trois ans: des professeurs de collège (PEGC), enseignant à la fois l'éducation physique et une discipline intellectuelle (français, mathématiques ou sciences naturelles). Ces trois options nouvelles ont été créées en septembre dernier. Trois circulaires publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale daté du 19 avril précisent les conditions de formation de ces enseignants.

Cette formation, qui durera trois ans, comme pour les autres PEGC répond à plusieurs vœux à la fois. Il s'agit d'abord de développer l'éducation physique dans les établissements de premier cycle, où les manques sont particulièrement criants, surtout dans les collèges d'enseignement général. Actuellement, l'éducation physique et sportive y est assurée par un millier d'instituteurs occupant des postes de maîtres-auxiliaires et par plusieurs centaines de «maîtres de CEG», qui devraient, eux, pouvoir être intégrés dans le nouveau corps des professeurs de collège en passant un examen de qualification. Une partie de l'enseignement était autrefois assurée en heures supplémentaires par des maîtres enseignant les disciplines intellectuelles, mais depuis 1969, cette pratique est abandonnée. La situation est d'ailleurs comparable pour les disciplines artistiques, et le ministère de l'éducation nationale vient, en février dernier, de créer quatre sections de PEGC, associant les arts plastiques ou l'éducation musicale au français ou aux mathématiques.

Ces professeurs d'éducation physique «bivalents» pourront d'autre part, espère-t-on, se reconverter progressivement, en diminuant, au fur et à mesure de leur carrière, la part de leur service hebdomadaire consacrée à l'éducation physique. La possibilité en avait été envisagée dès 1964 par une commission d'études réunissant des représentants de l'administration et des syndicats d'enseignants, et présidée par M. Pierre Laurent, alors secrétaire général du ministère de l'éducation nationale. Un premier projet, préparé par M. Christian Fouchet, fut abandonné à l'arrivée de son successeur.

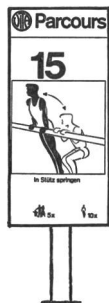
Le système permettra aussi au secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, toujours impécunieux, de faire payer une partie de l'éducation physique par le ministère de l'éducation nationale.

Six à huit mille nouveaux professeurs de collège devraient être recrutés pour l'éducation physique. Cette extension du corps de PEGC ne sera sans doute pas vue d'un bon œil par les syndicats de professeurs de l'enseignement «long» (de type «lycée») affiliés à la Fédération de l'éducation nationale: ceux-ci souhaitent que tous les professeurs de l'enseignement secondaire soient formés en cinq ans.

Les premiers élèves-professeurs vont être recrutés à la rentrée 1973: ils seront trois cents environ dans six centres de formation de PEGC. Pour y être admis, ils devront avoir réalisé un certain nombre de performances minimales aux épreuves d'éducation physique du baccalauréat et dans un sport collectif. En première année, ils devront comme les autres stagiaires des centres de formation, suivre à l'université les cours correspondant à leur spécialité «intellectuelle», plus quatre heures au centre. Ils feront aussi six heures d'éducation physique à l'université (là où il existe une unité d'enseignement et de recherche spécialisée ou une section sportive) dans un centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS) ou au centre de formation des PEGC. Ces enseignements sont destinés à «combler leurs insuffisances dans les disciplines de base» et à leur donner une formation complémentaire dans les sports pratiqués dans la région (plein air, patinage, etc.). En deuxième année, l'horaire hebdomadaire d'éducation physique sera porté à quinze heures, dont dix consacrées aux activités pratiques. En troisième année, après avoir passé les épreuves théoriques du certificat d'aptitude, les stagiaires recevront une formation pédagogique double — à raison de huit heures par semaine pour chaque spécialité — en plus des cours et stages communs à toutes les sections du PEGC.

«Le Monde»

SPORTLI au service de votre santé: thérapie hebdomadaire



Personne n'est surfait, aucun entraîneur n'exige des performances d'élite et les temps ne comptent pas. Chacun organise son entraînement à sa guise. Où? Bien entendu sur le parcours VITA, appelé aussi parcours de la forme.

A propos: savez-vous qu'il existe, en Suisse, plus de 320 de ces «salles de gymnastique en plein air» et que les communes

et sociétés diverses s'intéressent de plus en plus à la construction d'un tel parcours? Qu'en est-il de vous? Avez-vous déjà songé à vous y entraîner une fois? Dans la négative, écoutez le conseil de SPORTLI: allez-y une fois! En toute simplicité et sans ambitions. Je serais prêt à parier que vous y retourneriez régulièrement.

Suivez les conseils de SPORTLI: vous devriez accomplir une fois par semaine un parcours de la forme. Il serait souhaitable et même préférable que vous fassiez comme moi: habituez-vous à vous rendre deux fois par semaine sur le parcours.

Mon deuxième conseil est plutôt un vœu. Il s'adresse à tous ceux qui s'entraînent déjà régulièrement sur le parcours: au cours du mois d'octobre, chacun d'entre vous amène avec lui au moins une autre personne, qui ne connaît pas encore cette institution gratuite. Cherchez parmi votre famille et vos connaissances, vos amis et à votre lieu de travail. Montrez au nouvel adepte du parcours comment il doit s'entraîner et laissez-le s'y amuser. SPORTLI est assez exigeant, je sais. Malgré cela, je serais vraiment enchanté si vous donniez suite à mon appel. Mes supérieurs de l'ANEP, «Sport pour tous», se réjouiraient à leur tour de mon efficacité. Recruter d'un seul coup 100 000 amis de «Sport pour tous»... rendez-vous compte... Ce serait un vrai feu d'artifice! SPORTLI vous remercie à l'avance de tout cœur et vous souhaite beaucoup de plaisir.

J.S.